

CCE du 12 juillet, consultation du CCE sur le PDV de Bourges, démarrage de la période de volontariat le 22 août !

La procédure de consultation du PDV de Bourges tire à sa fin. Ce CCE, le troisième depuis son annonce (18 mai), avait pour ordre du jour la consultation des élus sur les volets industriel et social (livre II et livre I). Pendant cette période, les organisations syndicales et la direction ont apporté des améliorations sur les conditions de départs des salariés volontaires. Pour la CFDT, si la direction a accepté de se mettre autour d'une table pour traiter les départs volontaires, elle reste complètement sourde à des perspectives de recrutements ciblés sur les compétences menacées pour le maintien de l'usinage sur DPS Bourges. Cette vision à court terme ne répond pas à notre souci de pérennité de l'activité Armes et de celle du site. La CFDT a fait de nouveau part de ses inquiétudes, mais aussi de ses propositions dans sa déclaration liminaire. Au terme de ce CCE, et après le CE de Bourges du 19 juillet, la direction lancera l'appel à candidatures nonobstant la date officielle du 22 août.

Volet Industriel : Manque d'ambitions !

La direction s'est inscrite dans une vision de charge pessimiste à long terme pour justifier d'une baisse d'effectifs du secteur d'usinage de Bourges. Certes, plusieurs contrats sont arrivés à terme et ont fortement impacté la production de l'atelier Sud. On peut, en cela, citer les contrats Caesar France et Moyen Orient.

La situation de charge de DPS Bourges est effectivement critique actuellement, mais la CFDT ne comprend pas le refus de la direction de se préoccuper, en collaboration avec les élus CCE et locaux, du maintien de toutes les compétences et donc de l'avenir de l'activité à moyen terme.

Du point de vue de la CFDT, le maintien des savoir-faire passe par une étude précise des compétences de l'activité en question, avec un véritable plan de formations et de recrutements. Cette étude a été menée par la direction qui a refusé d'en partager l'analyse avant la consultation des CCE et CE. **La CFDT a dénoncé cette méthode qui ne permet pas de travailler dans la transparence et montre la volonté de la direction de mettre les élus en marge des décisions.**

En début 2011, la direction parlait de 48 sureffectifs (32 directs et 16 indirects). Après certains rapatriements de charge et charges nouvelles, le sureffectif est revu à 34. La direction a donc fixé la cible du PDV à 34 départs volontaires. Depuis, certains salariés ont quitté DPS Bourges, répondant à des sollicitations d'autres activités de Nexter par exemple. **A la fin du PDV, l'effectif de DPS Bourges devrait être de 76 salariés au minimum.**

Sur un effectif début 2011 de 110 salariés à DPS Bourges, environ un tiers serait appelé à quitter l'entreprise sans risque pour Nexter, selon la direction, de perdre les moyens et compétences de fabrication des armes de gros calibres. **Loin de partager cette analyse, les élus et délégués syndicaux CFDT ont voté «contre» ce volet industriel.** La CGC s'est abstenue et la CGT a voté «contre».

Volet Social : Traitement court terme !

Le volet social est là encore uniquement tourné sur les départs de salariés. Pas une ligne sur des recrutements à venir, y compris d'apprentis.

La CFDT aura fait plusieurs propositions d'améliorations, ayant comme

base l'accord conclu à Tulle en 2010. La direction en a retenu un certain nombre (allongement du congé de reclassement ou portabilité de la couverture sociale par exemple), refusant toutefois l'amélioration de la prime de départ en compensation du recul de l'âge de la retraite.

La direction a consulté les élus et les délégués syndicaux sur ce volet social. **La CFDT et la CGC se sont abstenues, alors que la CGT a voté «contre».**

Ouverture de la période de volontariat le lundi 22 août 2011 !

Comme prévu initialement, les salariés volontaires pourront déposer leur candidature entre le 22 août et le 31 octobre 2011, auprès de leur service RH (en main propre). Rappelons que les départs sont soumis au double volontariat et que le refus de l'employeur doit intervenir dans les quinze jours suivant le dépôt de candidature. La période des départs court jusqu'au 8 avril 2012. **Une information complète sera faite aux salariés de DPS Bourges, par la direction, après le CE de Bourges du 19 juillet** (fin de la procédure de consultations).

Déclaration liminaire :

Nous voici donc au bout de la procédure légale du PDV de DPS Bourges. Vous allez demander l'avis de l'ensemble des élus du CCE sur le volet industriel et ensuite sur celui du social répondant ainsi aux aspects réglementaires. Dans le cadre de cette procédure, les élus CCE ont fait appel à un cabinet d'expertise afin de mieux les informer sur les tenants et les aboutissants. Le rapport des experts n'a pas remis en cause la dégradation de la charge de DPS Bourges, mais a mis en évidence les risques de pertes de compétences et de pérennité de l'activité d'usinage des tubes pourtant unique en France. Les élus vous ont interrogé sur la volonté de Nexter de mettre des moyens pour y faire face, tant sur l'aspect formation complémentaire que sur le recrutement de jeunes et d'apprentis. Les quelques réponses apportées au dernier CCE démontrent que la direction n'a nullement l'intention de modifier sa stratégie sur le volet industriel ce qui laisserait à penser que l'adaptation au marché serait la seule issue pour cette activité.

Les élus CFDT s'interrogent encore sur les réelles intentions de la direction quant à l'avenir de l'usinage dans Nexter. En effet, les benchmarks, les contacts ou les partenariats dans le contexte actuel, font planer le doute dans la tête des salariés. Les multiples chantiers de Grand Large, qui en appellent à de sans cesse améliorations de coûts, laissent planer un doute, sur la production en particulier. Avec la recherche constante de réduire les frais fixes, les coûts d'exploitation et les risques industriels, comment ne pas penser que la démarche de réduction des secteurs de fabrication dans l'entreprise entraînera aussi l'usinage du terrain Sud de Bourges dans sa spirale.

L'explication apportée par la direction sur le cycle des marchés d'artillerie, que les élus CFDT ont entendue pour la première fois au cours du dernier CCE, poserait donc le problème de charge à Bourges de façon durable. Dans une entreprise qui a recours à la GPEC depuis plusieurs années, une telle perspective aurait du être anticipée pour peu qu'elle eût été présentée aux élus CCE.

La situation que connaît DPS Bourges ne serait donc pas liée à une rupture inattendue de la charge due à la perte ou à un report de contrat, si l'on en croit les propos tenus par la direction dernièrement. Donc, pour ne pas avoir anticipé cette situation, la CFDT ne trouve que deux explications.

La première, c'est que la direction comptait sur des nouvelles commandes artillerie en 2010 capables d'apporter la charge suffisante en 2011 à l'atelier du terrain Sud. Ces com-

mandes ne sont pas au rendez-vous et la probabilité de les voir reportées dans un avenir proche est tellement faible, qu'elle s'inscrit dans une baisse de charge structurelle.

La deuxième explication, c'est que la stratégie de la direction n'a pas été complètement dévoilée lors de la GPEC et que ses intentions sont moins avouables car elles vont à l'encontre de l'emploi et comportent un risque sur le maintien des capacités de l'entreprise (et donc de la France) concernant la réalisation et la fabrication de tubes d'artillerie à moyen terme. Le manque de visibilité sur les configurations de rapprochements et/ou d'alliances ne fait qu'alimenter les scénarios possibles, surtout lorsque la direction du groupe est obnubilée par les questions de coûts.

Cela nous amène à une réflexion plus globale dont le traitement de Bourges ne serait qu'un symptôme de la maladie dont souffre

[RESPECTÉ]

Nexter. L'avenir de l'entreprise réside, selon vous, dans notre capacité à acquérir des marchés exports. Pour y parvenir, il faudrait baisser nos coûts globaux des matériels et mieux adapter nos réponses aux appels d'offres. L'avenir de Nexter repose beaucoup, et c'est un fait, sur l'obtention du futur gros marché français du VBMR sur lequel un appel d'offre, européen au minimum, sera lancé. La DGA ne cache guère son souhait de voir une réponse où Nexter s'inscrirait dans un regroupement d'industriels qu'il soit franco-français ou européen. Ces perspectives nous ramènent ainsi à la vision du futur de Nexter et de quelle forme prendra son avenir. Beaucoup de discussions sont en cours, vous nous le rappeliez monsieur le Président, sans qu'aucune piste ne soit privilégiée ni en interne ni du côté de l'actionnaire. Alors, la période est encore à la réflexion et les échéances électorales présidentielles vont figer la situation pour plusieurs mois, plaçant la direction de Nexter dans une attitude de prudence en attendant que l'on découvre à quelle sauce le politique souhaitera traiter l'avenir de Nexter. La question de la pérennité, des capacités et des compétences d'artillerie à Nexter est pourtant posé aujourd'hui même et ne pas y répondre, ou trop légèrement, comporte un gros risque pour l'entreprise et donc pour l'emploi. **La CFDT vous renouvelle donc sa**

proposition d'avenir qui consiste à recruter des jeunes et des apprentis dès cette rentrée de septembre pour assurer la transmission des savoir-faire et le maintien de toutes les compétences. L'avenir appartient aux audacieux, alors de l'audace monsieur le Président!

Sur le volet social, les réunions entre direction et organisations syndicales au cours de la procédure ont permis d'apporter des améliorations au projet initial qui, au final, permet d'atteindre globalement le niveau du PDV de Tulle qui, de l'avis de la CFDT, a fixé les bases du traitement social d'un PDV à Nexter.

Malheureusement, vous n'avez pas souhaité, monsieur le Président, intégrer la réponse à notre demande de rajeunissement de l'entreprise au travers d'une mesure prévoyant par exemple, le recrutement de jeunes. A l'heure où le Gouvernement parle de plan d'action en faveur de l'apprentissage, nous en sommes loin chez Nexter, s'agissant en tout cas des métiers de production, respectant en cela les lignes directrices du patronat français de la métallurgie.

Oui, monsieur le Président, permettez-nous de douter de votre réelle volonté de maintenir et développer l'usinage à Bourges (en particulier le métier de fraiseur). Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, de regarder les plus ou moins récentes réductions et fermetures d'atelier d'usinage dans les autres centres.

Oui, il manque un volet offensif à ce PDV!

Constatant votre obstination à ne rien entendre, nous réservons notre décision et rappelons néanmoins que les élus CFDT ont apporté leur pierre à l'édifice de l'amélioration des mesures sociales et tenu toute leur place et leur rôle dans la procédure de ce PDV de Bourges.

Enfin et en faisant le lien avec la situation actuelle de Bourges, la CFDT veut vous interpeller sur la suite de la démarche RPS. Les diagnostics tests ont été réalisés et le cabinet Eléas a présenté ses travaux aux GPS des deux sites pilotes. Selon l'accord de méthode, il convient maintenant de valider cette démarche avec le GPCS et de la déployer sur l'ensemble des établissements du groupe, sans oublier de communiquer ces premiers résultats du diagnostic aux instances représentatives centrales et locales (CCE, CE et CHSCT). La CFDT propose de tenir un CCE courant septembre avec ce point à l'ordre du jour qui pourrait également traiter de l'avancement des productions et des perspectives de charge afin de suivre l'évolution du PMT présenté en début d'année.